



Harcèlement moral au travail

Par caroline83

Bonjour, Depuis 1 an la situation avec mon manager est tendue, échanges agressifs, reproches injustifiés et écrits, la situation a empiré dernièrement. Après 2 demandes de ruptures conventionnelles refusées, j'aimerais savoir si les évènements peuvent être qualifiés de harcèlement moral :

- des entretiens professionnels dans lesquels mon manager utilise des termes abusifs pour définir mon travail avec des collaborateurs mais lorsque je demande aux collaborateurs si ces termes ont été employés par eux, ils m'affirment que non. (exemple: anxiogène, directif, non communicant)

-dans ces entretiens, il est noté que j'ai refusé d'effectuer des missions mais je possède des preuves (mails ou copies d'ecran teams) où j'ai accepté ces tâches

-une lettre d'avertissement qui me reproche des faits contestables (mails, copie d'ecran teams à l'appui)

- retrait de missions car les collaborateurs ne veulent plus travailler avec moi et lorsque je demande ce qu'il s'est passé, et aucun élément factuel n'est apporté

- malgré ce retrait de missions, mon manager a décidé de mettre un contrôle bi-hebdomadaire de ma charge de travail, tous les lundis matins et vendredis après midi

- de nouvelles missions m'ont été confiées, celles-ci correspondent aux missions des stagiaires que nous avons reçu les deux années précédentes

- après avoir remonté cet environnement de travail, les RH m'ont demandé de stopper les écrits et les accusations, cependant mon manager n'a pas reçu cette consigne

Est-ce que ces éléments peuvent constituer un dossier de harcèlement moral ?

Alors que l'on me refuse la rupture, est ce que cela met en évidence que l'on veut me pousser à démissionner ?

Il est très dur d'encaisser autant de reproches calomnieux sans pouvoir réagir...

Je suis psychologiquement à bout et je pense fortement à démissionner...

Que puis-je faire ?

Par kang74

Bonjour

On vous reproche à demi mots que les personnes qui travaillent avec vous souffrent d'harcèlement moral .

Vous avez eu un avertissement que vous n'avez pas contesté.

Il semble que tout ce qui est mis en place ressemble à des mesures de protection pour les autres, l'employeur étant responsable de la santé et de la sécurité des autres employés.

Par de là, à voir avec un avocat, car moi je ne vois pas d'harcèlement à votre égard, je vois juste un pouvoir de décision mis en place par rapport à une situation de souffrance au travail d'autres salariés .

Vous pouvez demander autant de fois que vous voulez une RC: rien n'obligera un employeur à vous payer pour partir.

Vous dire non n'est pas du harcèlement moral (et comble des choses, si vous faites valoir un harcèlement moral, l'employeur ne peut pas faire de RC)

Peut être que demander une formation sur le management bienveillant pourrait être une solution pour prendre le contre pied .

Par alexandra83

Bonjour,

Je ne suis pas sûr de comprendre votre réponse. Notamment la phrase : "Il semble que tout ce qui est mis en place ressemble à des mesures de protection pour les autres, l'employeur étant responsable de la santé et de la sécurité des autres employés."

Pour information, j'ai bien contesté l'avertissement en apportant des éléments factuels. Mon employeur a contesté mon point de vue selon lui.

La solution serait de demander que mon employeur forme mon manager à la bienveillance ?

Bonne journée,

Par kang74

Une sanction se conteste devant le conseil des prud'hommes : seul un juge peut décider qu'elle est contestable .

Non , que vous demandiez une formation, puisque c'est ce qu'on vous reproche, et c'est ce qui amène l'employeur à prendre certaines décisions .

Sinon voir avec un avocat avec vos éléments, on ne sait jamais ; bien évidemment si les collaborateurs témoignent en votre faveur, c'est plus simple .

Par alexandra83

Bonjour,

Une formation sur le management bienveillant mais je ne suis pas manager. Je suis attaqué par mon manager qui me fait subir ces pressions et cet environnement.

Les collaborateurs ne veulent plus travailler avec moi après qu'elle ait échangé avec eux. Je n'ai jamais de retours négatifs en direct.

Je ne comprends pas votre retour,

Merci beaucoup dans tous les cas